PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal tenue le 7 juillet 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert Ghyslain Phaneuf Claude Larocque Barbara Beugger Mathieu Beaudry

Sont également présentes à la séance, mesdames:

Cynthia Bossé, directrice générale Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

Est absente la conseillère, madame Nathalie Lavoie

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics;
- 10.2 Paiement d'une partie du téléphone cellulaire de madame Annick Tremblay-Bouchard;
- 10.3 Mandat à Vitrerie Claude pour le remplacement de la fenêtre au bureau municipal;
- 10.4 Demande à la MRC d'Acton concernant le parc industriel.

<u>ADOPTÉE</u>

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 2 juin 2020

192-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 juin 2020.

<u>ADOPTÉE</u>

2. Dépôt de document

Le document suivant est déposé :

- Procès-verbaux du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 27 mai 2020 et du 17 juin 2020;
- Remboursement des frais d'avocat de la MMQ dans le dossier 192331-40-SG;
- 3. Rapport analyse de la vulnérabilité de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- 4. Approbation par la Commission de la représentation électorale du Règlement numéro 2020-234 concernant la division de la municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du document déposé.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

193-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2020 et du 1^{er} au 7 juillet pour une somme totale de 156 862,31 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 63 407,74 \$.

ADOPTÉE

3.2 Acceptation des directives de changement de l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. dans le cadre de la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes

194-07-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 070-03-2020 accordant le mandat à l'entreprise R. Guilbeault Construction inc.;

CONSIDÉRANT LA directive de changement numéro 1 d'un montant de 6 950,00 \$, plus les taxes applicables, pour le nettoyage et l'inspection télévisée d'un ponceau situé sur le chemin Pénelle;

CONSIDÉRANT LA directive de changement numéro 2 d'un montant de 69 178,50 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement d'un ponceau supplémentaire situé sur le chemin Pénelle:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entérinée la directive de changement numéro 1 par l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. au montant de 6 950,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit acceptée la directive de changement numéro 2 par l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. au montant de 69 178,50 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir aux paiements, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local (PRRL).

ADOPTÉE

3.3 Approbation de paiement à la firme Techni-consultant inc. – Facture WR1050

CONSIDÉRANT LA résolution 143-04-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées:

CONSIDÉRANT LA facture numéro WR1050 au montant de 1 135,38 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Techni-consultant inc. pour la facture numéro WR1050 au montant de 1 135,38 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé;

QUE soit affectée au paiement de ces honoraires la part admissible du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

<u>ADOPTÉE</u>

3.4 Autorisation de paiement pour la firme Shellex pour des services professionnels d'ingénierie concernant la rue des Érables

196-07-2020

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation des travaux de drainage et d'analyse d'opportunité d'un traitement de surface sur la rue des Érables a été attribué à la firme Shellex;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 13641 d'un montant de 2 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'avancement de la mise en plan et scénario de drainage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser, au budget courant, le paiement de la facture numéro 13641 d'un montant de 2 000,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2010-203-23 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton à l'annexe « B » concernant la tarification des services municipaux, service du greffe.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2010-203-23 et en fait la présentation. Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité.

4.2 Prix pour la location du chapiteau situé derrière le chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation actuelle concernant la COVID-19 et les exigences du gouvernement pour la tenue du camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un chapiteau a été installé près du chalet des loisirs pour recevoir les enfants du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le chapiteau ne sera pas utilisé la fin de semaine et qu'ainsi il pourrait être loué à moindre coût;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de fixer les prix de la location du chapiteau comme suit :

Clientèle	Prix	Acompte
Résident	300,00 \$	200,00 \$
Non-résident	400,00\$	200,00 \$

ADOPTÉE

4.3 Achat et installation d'un logiciel antivirus pour les postes de travail

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs de la Municipalité ne possèdent pas d'antivirus fiable;

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 590 de l'entreprise Rive-Tech Informatique inc. comprenant les offres suivantes :

Antivirus	Prix (excluant les taxes)
Eset Endpoint GOV	599.99 \$
Trend Micro Worry-Free Business	1 949,85

CONSIDÉRANT QUE le contrat est pour une durée trois ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser l'achat d'un logiciel antivirus pour les postes de travail au montant de 599,99 \$, incluant les taxes et l'installation.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juin 2020 et les prévisions des dépenses du mois de juillet 2020

199-07-2020

198-07-2020

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mai2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juin 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2020, un budget de 560,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser le concept préliminaire du projet de centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service numéro 20015 de la firme Justin Viens architecture inc. comprenant une étude préparatoire et les documents conceptuels au montant de 9 860,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service a déjà été acceptée par la directrice générale vu l'urgence de déposer une demande de subvention;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le conseil municipal entérine la décision de la directrice générale;

QUE soit mandatée la firme Justin Viens architecture inc. pour des services professionnels du projet de centre multifonctionnel conformément à son offre numéro 20015, pour un montant de 9 860,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.3 Demande de révision de la formation des pompiers à temps partiel

201-07-2020

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences minimales de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne, un pompier à temps partiel demeurerait en poste pour une période de cinq années;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que la formation sous le régime actuel décourage plusieurs pompiers volontaires dans les petites municipalités québécoises, et ce, depuis deux décennies notamment parce que le nombre d'heures de formation pour un pompier est si élevé qu'il est supérieur au nombre d'heures d'intervention qu'il fera dans sa carrière:

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la Municipalité investit dans la formation pompier 1 pour du personnel qui abandonnera en cours de formation ou suivant quelques années de carrière;

CONSIDÉRANT QUE la formation pompier 1 représente un investissement budgétaire important pour Upton et que dans les cas d'abandon, aucun frais n'est remboursé selon le « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie d'Upton (SSI) recommande la révision des règles de la formation obligatoire des pompiers à temps partiel et suggère les modifications suivantes :

- Avoir une formation « Initiation ou sécurité pompier » qui permettrait aux nouveaux pompiers de pouvoir intervenir sans avoir à intervenir dans le secteur 1 (zone chaude) et voir si le métier leur convient. De cette manière, les municipalités n'auraient pas à dépenser des sommes trop élevées;
- Réduire considérablement les heures de formation pompier 1;
- Opter pour une formation continue faite en caserne lors des pratiques et mieux adaptée selon les besoins du SSI;
- Avoir la possibilité de pouvoir suivre une formation d'opérateur de pompe sans avoir la formation de pompier 1 (par exemple, pour quelqu'un qui est camionneur et qui n'aurait pas à intervenir dans le secteur 1);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité d'Upton demande la révision de la formation obligatoire des pompiers pour alléger son contenu et l'adapter aux besoins des petites municipalités;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, au député André Lamontagne, à la MRC d'Acton, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

<u>ADOPTÉE</u>

5.4 Demande de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains propose à la municipalité d'Upton l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une telle situation ne risque pas de se produire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE ce conseil décline l'offre de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord puisqu'une telle situation ne risque pas de se produire;

QU'advenant une situation exceptionnelle, la Municipalité d'Upton sera ouverte à offrir une entraide à des coûts raisonnables.

ADOPTÉE

5.5 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie avec les Municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Liboire

CONSIDÉRANT L'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Liboire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Hélène-de-Bagot font déjà partie de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie et l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal propose des changements à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les modifications proposées soient soumises à la Municipalité de Saint-Liboire;

QU'advenant l'acceptation la Municipalité de Saint-Liboire, soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer ladite entente.

<u>ADOPTÉE</u>

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2020

204-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2020, un budget de 24 528,85 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

<u>ADOPTÉE</u>

6.2 Acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics

205-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entériné le mandat attribué à la directrice générale, madame Cynthia Bossé, afin de procéder à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues équipé afin d'effectuer le déneigement pour le Service des travaux publics;

QUE la date d'ouverture des soumissions étant le 3 août prochain soit reportée l'adjudication du contrat à l'ajournement de la présente séance prévue le 11 août 2020 à 18h;

QUE madame Cynthia Bossé soit mandatée pour débuter les démarches pour un financement par crédit-bail sur 10 ans.

<u>ADOPTÉE</u>

6.3 Services professionnels d'archéologie – Projet de centre multifonctionnel

206-07-2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH) exige un rapport d'un archéologue pour le secteur du projet de caserne et de centre multifonctionnel aux fins de se prononcer;

CONSIDÉRANT LE ministère des affaires municipale et de l'occupation du territoire exige un avis favorable du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pourra une fois le rapport reçu selon le cas, donner une attestation que le patrimoine archéologique est respecté;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes d'archéologue ont été invitées à soumettre un prix;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue soit:

Firme	Prix (plus les taxes)
Archéotech inc.	3 200,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit mandatée la firme Archéotech inc. pour produire un rapport d'un archéologue au montant de 3 200,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

ADOPTÉE

6.4 Aménagement d'un accès à la rivière Noire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.5 Demande au ministère des Transports du Québec pour ajouter de la signalisation au coin de la rue Lessard, de la Route 116 et de la rue Bruneau

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.6 Vente du tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford

207-07-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 137-05-2020 modifiant le prix de vente du tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford au montant de 5 000,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre d'achat reçue le 1^{er} juillet 2020 au montant de 4 500,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser la vente de tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford au montant de 4 500,00 \$.

<u>ADOPTÉE</u>

6.7 Nomination de monsieur Patrick Laprise, chef d'équipe aux travaux publics et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soient nommés, monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application des règlements de la Municipalité d'Upton ci-après cités et de leurs amendements:

- Règlement général numéro G-100-01;
- Règlement numéro 2012-234 intitulé: « Règlement de la Municipalité d'Upton relatif à l'utilisation de l'eau potable »;
- Règlement numéro 2015-267 intitulé: « Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans la municipalité »;
- Règlement numéro 2015-268 intitulé: « Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité »;
- Règlement numéro 2015-269 intitulé: « Règlement concernant la collecte sélective des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité »;

QUE la présente résolution abroge toute disposition inconciliable d'une résolution antérieure.

ADOPTÉE

6.8 Nomination de Roger Garneau, directeur des travaux publics et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soient nommés, monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application des règlements de la Municipalité d'Upton ci-après cités et de leurs amendements:

- Règlement numéro 2015-270 intitulé: « Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts »;
- Règlement numéro 2017-290 intitulé: « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;
- Règlement numéro 2018-305 intitulé : « Règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton ».

QUE la présente résolution abroge toute disposition inconciliable d'une résolution antérieure.

<u>ADOPTÉE</u>

7. Hygiène du milieu

7.1 Acquisition d'enregistreurs de débordement

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 399-11-2019;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Avensys Solutions inc. a offert gratuitement à la Municipalité l'essai pendant un mois d'un enregistreur de débordement pour le régulateur Saint-Éphrem afin de vérifier la compatibilité des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a offert la location de l'enregistreur au montant mensuel de 400,00 \$, plus les taxes, pour les mois subséquents;

CONSIDÉRANT QUE l'essai d'un enregistreur s'est avéré positif;

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics recommande de procéder à l'achat de tous les équipements nécessaires pour les cinq autres ouvrages de surverses de la Municipalité, et ce, au montant de 29 319,00 \$, plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé l'achat de tous les équipements nécessaires pour les ouvrages de surverses de la Municipalité au montant de 29 319,00 \$, plus les taxes;

QUE soit affecté au remboursement des coûts de ce projet, une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique* de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2.1 Demande d'appui financier de la Fondation québécoise du cancer

211-07-2020

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de la Fondation québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appuyer financièrement la Fondation québécoise du cancer, et ce, pour un montant de 100,00 \$.

<u>ADOPTÉE</u>

8.2.2 Appui financier à la fondation La Clé sur la Porte

212-07-2020

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue de la fondation La Clé sur la Porte:

CONSIDÉRANT QUE la fondation offre une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appuyer financièrement la fondation La Clé sur la Porte, et ce, au montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

8.2.3 Demande d'appui financier de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska

213-07-2020

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers qu'un montant de 100,00 \$ soit remis à l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska.

<u>ADOPTÉE</u>

8.2.4 Demande d'appui financier au Relais à la maison

ATTENDU QUE le Relais pour la vie de la MRC d'Acton, initialement prévu le vendredi 12 juin 2020, a été annulé en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE tous les relais pour la vie ont été transformés en Relais à la maison, événement virtuel qui s'est tenu le samedi 13 juin;

ATTENDU QUE les commanditaires existants ont la possibilité de transformer leur commandite en don;

Le conseil en prend bonne note.

8.3 Modification à la résolution numéro 184-06-2020 intitulée : Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 184-06-2020 doit être modifiée afin de nommer six délégués au lieu de trois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit modifié le quatrième paragraphe comme suit :

QUE soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres, les membres suivants :

Nom	Poste
Guy Lapointe	Maire
Barbara Beugger	Conseillère
Nathalie Lavoie	Conseillère
Claude Larocque	Conseiller
Ghyslain Phaneuf	Conseiller
Cynthia Bossé	Directrice générale

<u>ADOPTÉE</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint ;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QUE les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QU'un budget d'environ 50 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 1 000 \$ taxes nettes soit attribué pour la soirée dansante ;

QUE soit réservée la salle du Vieux-Moulin pour le 4 décembre 2020, sous condition d'annulation gratuite en cas de COVID-19.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2020

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée »

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de construction numéro 2002-90 afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés et les piliers de béton comme fondation à un bâtiment principal.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-327 et en fait la présentation. Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité.

9.3 Adoption du projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée »

216-07-2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de construction numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de construction afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés et les piliers de béton comme fondation à un bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Larocque lors d'une séance du conseil tenue le 7 juillet 2020;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2020 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

<u>ADOPTÉE</u>

9.4 Entente pour travaux municipaux

217-07-2020

CONSIDÉRANT LE règlement numéro 2008-186 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux » ;

CONSIDÉRANT LE projet de prolongement d'infrastructure de monsieur Marcel Durand sur la rue Lajoie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit créé un comité pour le projet de la rue Lajoie et soient désignés : messieurs Alain Joubert, Mathieu Beaudry, madame Cynthia Bossé et un ingénieur désigné par la Municipalité; **QUE** le comité soit mandaté pour la négociation d'une entente pour travaux municipaux avec monsieur Marcel Durand, et ce, conformément aux paramètres de la règlementation applicable.

<u>ADOPTÉE</u>

9.5 Procédure de remplacement pour les assemblées publiques par une consultation écrite et abrogation de la résolution numéro 145-05-2019

Ce point est retiré.

10. Divers

10.1 Location d'un tracteur pour le service des travaux publics

218-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la location d'un tracteur des Équipements Adrien Phaneuf pour 250 heures au montant de 12 500,00 \$ et un taux horaire de 50,00 \$ pour les heures excédentaires;

QU'un budget supplémentaire de 7 000,00 \$ soit autorisé pour l'acquisition et l'installation de l'équipement de déneigement.

<u>ADOPTÉE</u>

10.2 Paiement d'une partie du forfait cellulaire de Annick Tremblay-Bouchard

CONSIDÉRA

CONSIDÉRANT QUE madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction, utilise son téléphone cellulaire personnel pour réaliser des tâches reliées à ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de payer la moitié des données cellulaires, sur présentation de la facture.

<u>ADOPTÉE</u>

10.3 Mandat à Vitrerie Claude Ltée pour le remplacement de la fenêtre au bureau municipal

220-07-2020

219-07-2020

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Vitrerie Claude Ltée pour un nouveau mur rideau au fini bleu duracron au montant de 28 499,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser l'offre de prix de l'entreprise Vitrerie Claude Ltée au montant de 28 499,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.4 Demande à la MRC d'Acton concernant le parc industriel

221-07-2020

CONSIDÉRANT LE projet de parc industriel de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QU'une modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC doit être réalisée afin d'autoriser les installations autonomes dans le périmètre urbain, seulement pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un préavis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit demandé à la MRC d'Acton de requérir un préavis auprès du MAMH pour la modification du schéma d'aménagement révisé;

QUE soit mandatée une firme à produire une estimation de coût confirmant les coûts des options pour fin de comparaisons (autonome et réseaux).

ADOPTÉE

10.5 Réouverture progressive du bureau municipal

222-07-2020

CONSIDÉRANT L'arrêté ministériel numéro 2020-049 autorisant la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les processus de consultation, autre que référendaire, qui prévoit le déplacement et la participation de citoyens, peuvent maintenant se dérouler normalement;

CONSIDÉRANT QUE les employés offrent des services essentiels et qu'il y a lieu de mettre tout en œuvre pour éviter la contamination de l'équipe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le bureau municipal soit accessible aux citoyens sur rendez-vous seulement et que des procédures soient établies pour les rencontres;

QUE soit autorisée la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

<u>ADOPTÉE</u>

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

223-07-2020

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2020.

<u>ADOPTÉE</u>

13. Levée de la séance

224-07-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20h43, et qu'une séance d'ajournement soit tenue le 11 août 2020 à 18h00.

<u>ADOPTÉE</u>

Guy Lapointe Maire	
Cynthia Bossé Directrice générale	

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du Code municipal du Québec, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.